

Session de printemps 2019

Compte-rendu de la réunion du groupe de travail *Droit à l'éducation tout au long de la vie*

Date : Jeudi 11 avril 2019 de 14h30 à 16h30

Lieu : Palais de l'Europe, salle 02

Co-coordonateurs :

- Farouk ALLOUCHE, Conseil Européen des Doctorants et des Jeunes (eurodoc)
- Rémi LOISON, Fédération Européenne des Ecoles (FEDE)

I. OUVERTURE DU GROUPE DE TRAVAIL.....	1
II. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET MIGRATION : DE LA RESPONSABILITE SOCIALE DES UNIVERSITES FRANÇAISES PAR MATHIEU SCHNEIDER.....	2
III. EXEMPLE DE PROGRAMME POUR REFUGIES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EUROPEEN PAR SOPHIE MARINO.....	6
IV. PRESENTATION DE LA RECOMMANDATION SUR LA PAUVRETE ET LA PRECARITE DES ETUDIANTS EN EUROPE PAR JEAN-LOUIS DURAND-DROUHIN ET REMI LOISON.....	7

I. Ouverture du groupe de travail

Etaient présentes, les personnes suivantes :

- Isabel ALONSO, Right to Die Europe (RtDE)
- Catherine BAROSO, Comité européen d'Action spécialisée pour l'Enfant et la Famille dans leur Milieu de Vie (EUROCEF)
- Michel BERTET, Office international de l'enseignement catholique (OIEC)
- Jean-Louis BURBAN, Confédération Internationale des Travailleurs Intellectuels (CITI)
- Patrick CHINIARD, EUROCEF
- Hedi CONDROYER, Réseau Européen d'Action Sociale (ESAN)
- Herminio CORREA, European Parents Association (EPA)
- Léon DUJARDIN, ESAN
- **Jean-Louis DURAND-DROUHIN, ESAN - ORATEUR**
- Pierre DUSSERE, OIEC
- Guillaume FROGER, Confédération des Compagnonnages Européens (CCEG)

- Claude-Laurent GENTY, CITI
- Philippe GROLLEAU, Pax Romana
- Laurent GREGOIRE, Union des anciens élèves de l'enseignement catholique des pays d'Europe (UNAEC-Europe)
- Beata HILDEBRAND, Association Internationale des Urbanistes (ISOCARP/AIU)
- Alkistis KALANTZI, ESAN
- Geneviève LALOY, Réseau européen d'instituts de formation d'enseignants (Comenius)
- Annie LOTTMANN-LIETAR, Fédération Européenne de Psychanalyse et Ecole Psychanalytique de Strasbourg (FEDEPSY)
- René LEDDERMANN, ESAN
- Patrick LONG, ESAN
- Elisabeth MARIE, Caritas Europa
- Jean-Bernard MARIE, Justice et Paix Europe
- **Sophie MARINO**, Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris (ENSBA) - **ORATRICE**
- Maritchu RALL, Centre Européen du Conseil International des Femmes (CECIF) / ESAN
- Rinaldo ROSSO, FEDE
- Hélène ROZET, ATD Quart Monde
- Bertrand SENELLE, OIEC
- **Mathieu SCHNEIDER**, vice-président de l'Université de Strasbourg et président du Réseau Migrants dans l'Enseignement Supérieur (MEnS) - **ORATEUR**
- Bertrand SCHOENTGEN, CITI
- Marie-Françoise THULL, ESAN
- Gaël VIALA, CCEG
- Claude VIVIER LE GOT, présidente de la Commission éducation et culture, FEDE

II. Enseignement supérieur et migration - De la responsabilité sociale des universités françaises par Mathieu SCHNEIDER

Mathieu SCHNEIDER est maître de conférences en musicologie, vice-président « Culture, Sciences en société » de l'Université de Strasbourg et président du réseau d'accueil **Migrants dans l'Enseignement Supérieur (MEnS)**.

Son activité de chercheur porte surtout sur la représentation des identités nationales (La musique et la construction des identités nationales au 19^{ème} siècle, Baden-Baden, 2010), particulièrement sur l'espace sud-allemand et suisse (L'utopie suisse dans la musique romantique, Paris, 2016) et sur les transferts culturels entre France et Allemagne. Compte tenu de son domaine de recherche, il a été à plusieurs reprises expert et rapporteur sur la politique culturelle de la musique et l'enseignement supérieur de la musique en France et à l'étranger, et aussi sollicité depuis 2008 pour diverses missions d'expertise au sein du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES).

En 2015, il met en place l'un des premiers dispositifs spécifiques pour l'accueil des étudiants en exil à l'Université de Strasbourg et l'a étendu en 2017 aux chercheurs en exil. Il est coordinateur national du réseau d'accueil français **MEnS** qu'il a fondé en septembre 2017, soutenu par la Conférence des

présidents d'Université. Dans ce cadre, il est invité dans de nombreux pays européens pour échanger sur le rôle des universités dans l'accueil et l'intégration des populations en migration.

Au cours des derniers siècles, les mouvements migratoires dans l'enseignement supérieur ont été fréquents. La recherche est congénitalement internationale, et ce depuis longtemps (ex : Kepler ou Galilée). Beaucoup de chercheurs ont dû quitter leur pays car ils ne pouvaient plus y exercer leur métier librement (Albert Einstein, Marie Curie, Karl Popper ou Ernst Gombrich).

Ces migrations peuvent s'expliquer par des raisons d'ordre politique telles que l'émergence d'un régime politique menaçant ou niant la liberté académique, la détérioration du climat politique (guerre, révolution) ou la remise en question de libertés individuelles (raisons confessionnelles ou culturelles). Des raisons d'ordre personnel sont parfois pris en considération: environnement de recherche (infrastructure, encadrement humain); attractivité économique (salaires, conditions de vie); ou attractivité géographique (climat, qualité de vie).

Après ce bref rappel historique, il est nécessaire de se demander quelle doit être la politique migratoire pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR)? Plusieurs hypothèses sont à envisager :

- S'agit-il de favoriser une coopération et une entraide entre pays riches et pays plus pauvres ?
- Est-il question de défendre la liberté académique comme un droit fondamental du chercheur, des étudiants (et des pays libres) ?
- Faut-il considérer la diversité (culturelle, sociale, scientifique, épistémologique) comme une richesse et favoriser des communautés universitaires variées ?

La réponse est bien évidemment plurielle et doit permettre d'assurer une excellence inclusive avec des universités solidaires, socialement responsables et qui défendent leurs valeurs.

Cette volonté générale ambitieuse doit dans le même temps permettre de garder un haut niveau d'exigence scientifique, de défendre les intérêts nationaux ou européens dans un marché économique mondial fortement concurrentiel, mais aussi de préserver une concurrence saine avec les chercheurs et étudiants des pays d'accueil. Toute la question est donc de trouver la juste pondération entre ces deux grandes visées.

L'exemple français du réseau Migrants dans l'Enseignement Supérieur (MEnS)

En 2015, la crise migratoire liée à la guerre civile syrienne atteint son apogée avec l'arrivée en Europe de plus d'un million de personnes fuyant le conflit. Environ 3770 réfugiés périssent en chemin, souvent noyés dans la Méditerranée. A l'époque, Angela Merkel a le courage d'accueillir la majorité de ces personnes quand la France rechigne à prendre ses responsabilités.

En 2016, l'Allemagne enregistre 745545 demandes d'asile (440000 sont acceptées) alors que la France n'en enregistre que 85000 (25300 sont acceptées) sur un total de 1323000 enregistrées en Europe. Parmi eux, 15% à 20% sont des étudiants, soit environ 250000 individus.

Face à cette situation, le monde universitaire français prend conscience que de nombreux réfugiés vont devoir être accueillis pour poursuivre leurs études et formations. A l'automne 2015, les premières initiatives d'universités sont lancées à Lille, Strasbourg, Grenoble et Paris 1.

Au printemps 2016, un guichet central pour les universités est créé au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et une première rencontre des universités

engagées pour l'accueil des réfugiés a lieu. En septembre 2016, une deuxième rencontre avec 25 universités impliquées est organisée au MESRI. En janvier 2017, le programme PAUSE (Programme national d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil) est lancé.

En septembre 2017, le réseau MEnS est lancé officiellement, et depuis le début de l'année 2018, des négociations sont en cours entre le MEnS et le MESRI afin d'élaborer un plan national pour les réfugiés. En mai 2018, une délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) est créée.

Le 12 avril 2019, il est prévu que Frédérique Vidal (ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) annonce un plan national pour les réfugiés.

Vous pouvez retrouver les annonces de la ministre via ce lien : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid140994/les-etudiants-refugies-et-beneficiaires-de-la-protection-subsidaire-auront-acces-aux-bourses-et-aux-logements-du-crous-a-la-rentree-2019.html>

Le réseau MEnS rassemble désormais de nombreuses structures telles que 38 universités et grandes écoles françaises, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), Campus France, les CROUS, etc. Le nombre d'étudiants réfugiés dans les programmes spécifiques est actuellement de 2000 avec un budget de 3,3 millions d'euros pour les dispositifs étudiants. Cette mise en réseau a permis d'assurer un lien permanent avec le cabinet de la Ministre et la DIAIR et de créer du lien et des relations avec des associations nationales.

Grâce à ce travail institutionnel, le réseau MEnS peut plus facilement défendre ses valeurs : l'éducation comme vecteur d'intégration sociale ; la conscience d'une responsabilité sociétale ; la défense d'une coopération et d'une solidarité internationales ; la défense de la liberté académique ; et la défense de l'inconditionnalité de l'accueil.

De façon générale, l'enjeu est de permettre à des personnes de se reconstruire après une période compliquée voire tragique, mais aussi de faire en sorte que ces mêmes individus soient en mesure un jour de participer à la reconstruction de leur pays (Syrie, Afghanistan, Libye, Erythrée).

Sur le terrain, les universités du réseau MEnS ont concrètement mis en place les mesures suivantes :

- Création d'un guichet unique d'accueil et d'accompagnement des étudiants ;
- Exonération des droits d'inscription ;
- Hébergement en lien avec les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)
- Cours de français et compétences additionnelles (culturelles, sociétales) ;
- Intégration à la vie des campus et à la société française (associations, services civiques) ;
- Aide à l'orientation et à la construction d'un projet professionnel.

D'autre part, le réseau MEnS permet d'échanger les bonnes pratiques, de produire des recommandations, de négocier pour la mise en œuvre de ces recommandations, d'être entendu au niveau politique en tant que porte-parole des universités impliquées, et de fédérer une ébauche « d'Union européenne des universités ».

Enfin, à travers l'Europe, 320 universités européennes sont engagées dans cette démarche d'ouverture et entre 10000 et 15000 étudiants ont été accueillis. Il existe aussi 15 programmes ERASMUS + pour l'accueil des réfugiés. Néanmoins, il existe de grandes disparités dans les prérogatives accordées aux

universités, l'action des universités est encore trop peu coordonnée et les politiques migratoires nationales sont beaucoup trop disparates.

Pour de plus informations sur le réseau MEnS, vous êtes priés de cliquer sur le lien suivant :

<https://www.campusfrance.org/fr/migrants-enseignement-superieur-reseau-etablissements-francais>

En résumé, l'expérience française du réseau MEnS montre :

- Le formidable élan humain qu'a pu susciter la crise migratoire de 2015 ;
- La prise de conscience des universités françaises de leur responsabilité sociale ;
- L'importance des réseaux dans la prise de décision et l'action politiques ;
- Le réel besoin d'accroître la coopération internationale, notamment au niveau européen ;
- La nécessité de renforcer les coopérations avec les régions en crise pour prévenir les flux de réfugiés et préparer plus en amont la reconstruction des pays en guerre.

Cet engagement collectif au quotidien s'est d'ailleurs récemment matérialisé par le soutien à **Pinar SELEK** (sociologue, militante antimilitariste féministe et écrivaine franco-turque), condamnée à la réclusion à perpétuité par la Turquie en janvier 2017 : <https://pinarselek.fr/>

Depuis la tentative avortée de coup d'Etat de juillet 2016, 6000 chercheurs et universitaires turcs ont été démis de leur fonction. Certains d'entre eux sont accueillis dans des universités européennes pour leur permettre de continuer leurs travaux.

Sur ce sujet, le co-coordonateur du groupe de travail *Farouk ALLOUCHE* indique aux participants une information concernant le Prix 2019 des Droits de l'Homme Václav HAVEL de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). La Commission permanente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe a décidé de soutenir la nomination de **Pinar SELEK** pour l'obtention de ce Prix, et le dossier de candidature sera envoyé avant la fin du mois d'avril 2019.

Ce Prix, créé en 2013, vise à récompenser des actions exceptionnelles de la société civile dans la défense des droits humains en Europe et au-delà du continent. Il est décerné en mémoire de Václav Havel, dramaturge, combattant du totalitarisme, artisan de la Révolution de velours de 1989, Président tchèque et tchèque, et symbole durable de l'opposition au despotisme. Les candidats nommés doivent avoir apporté une amélioration à la situation des droits humains d'un groupe donné, avoir contribué à révéler des violations structurelles à grande échelle de certains droits, ou avoir mobilisé avec succès l'opinion publique ou la communauté internationale sur une cause particulière. Le Prix consiste en une somme de 60 000 €, un trophée et un diplôme. Il sera décerné le 30 septembre 2019 à Strasbourg.

En guise de conclusion, Emmanuel Macron déclarait en octobre 2017 que « *l'Europe doit construire un espace commun de protection et de solidarité, en créant un office européen de l'asile et un programme commun d'intégration et de formation des réfugiés* ». Il faut espérer que cet appel soit entendu mais surtout mis en œuvre à plus ou moins moyen terme sur le terrain.

Les participants remercient *M. SCHNEIDER* pour sa présentation PowerPoint qui leur sera envoyée en même temps que le compte-rendu de la réunion.

III. Exemple de programme pour réfugiés dans l'enseignement supérieur européen: le programme Hérodote par Sophie MARINO

Sophie MARINO a enseigné à l'Université et à l'École Supérieure d'Art d'Avignon, puis a été muséographe pour de grands équipements culturels au sein de l'agence Café Programmation.

Dans le cadre de ses recherches, elle s'intéresse aux processus de recomposition et de transmission des connaissances. Ses domaines de réflexion interrogent l'énonciation muséale et le récit d'exposition, en particulier comme dispositif de production fictionnelle.

A la rentrée de septembre 2017, *Mme MARINO* crée le programme Hérodote au sein de la direction des études de l'École Nationale Supérieure des Beaux-arts de Paris (ENSBA).

Ce programme est un dispositif d'aide à la reprise des études pour les artistes réfugiés ou demandeurs d'asile ayant entrepris ou achevé une formation supérieure en art dans leur pays d'origine.

La formation propose des cours intensifs de français langue étrangère (FLE) qui sont dispensés par des professeurs de l'ENSBA, et contient également un accompagnement artistique personnalisé réalisé par des étudiants volontaires.

Non diplômant, le programme accueille des artistes pendant une année scolaire. Ces personnes suivent des cours de FLE, en fonction de leur niveau de français, niveau débutant ou niveau correct, à raison de trois séances de 1h30 par semaine.

Cette formation est un moyen pour ces artistes de retrouver un environnement artistique, d'avoir accès à l'ensemble des cours de l'ENSBA en tant qu'auditeur libre et d'éventuellement préparer les concours d'entrée aux écoles française d'art.

L'intégration de ces personnes auprès des autres étudiants de l'école se fait en fonction de leur parcours, de leur histoire et de leur statut : des Syriens, Ukrainiens, Palestiniens, Iraniens, Turcs, Kurdes et même une apatride font partie de ce programme.

Ces individus sont des étudiants invités en tant qu'auditeurs libres, et qui ont des tuteurs les aidant à réaliser deux petites expositions (accrochages d'œuvres d'art) au cours de l'année. Après avoir suivi ce programme, certains préparent des concours pour intégrer des écoles françaises.

Après la deuxième rentrée du programme (2018-2019), l'association *L'atelier des artistes en exil* (interne à l'ENSBA) a permis de donner à ces étudiants des moyens d'accès et de découverte de la culture française (théâtre, opéra, musée) et leur a également fourni des outils pour dépasser leurs difficultés administratives. En créant du lien social, ce maillage mis en place leur permet de se retrouver.

Pour la rentrée 2019-2020, il a été envisagé de réaliser une sélection des participants à ce programme, mais Madame Marino est foncièrement contre cette idée car elle estime que ce programme n'est pas diplômant et que la conception esthétique est un sujet secondaire dans le contexte particulier de l'accueil de personnes souvent meurtries par leur histoire et parcours.

Après cette présentation, les participants échangent et leur discussion peut être résumée comme suit.

Dans le contexte des hausses annoncées des frais pour les étudiants étrangers en France, pour que ce programme soit pérenne financièrement, il sera nécessaire de trouver des sources d'argent. Une meilleure coopération entre les pays riches et les pays en voie de développement est dans tous les cas nécessaire. Dans les faits, *Claude VIVIER LE GOT* indique que cette hausse des frais d'inscription

provoque déjà de grands changements avec une baisse de 26% du nombre d'inscription des étudiants subsahariens, qui ont tendance à aller encore plus étudier au Maroc.

Les participants estiment en général que cette décision politique ne va pas dans le bon sens quand on sait que la première langue parlée en Afrique sera le français en 2050 (le Canada est désormais préféré à la France pour apprendre le français). Cette mesure n'est donc pas un bon signal envoyé à l'Afrique, à sa jeunesse et à ses élites, traditionnellement formées en France.

En Belgique, il n'existe ni « *programme Hérodote* », ni « *réseau MEnS* » mais une campagne intitulée « *la commune hospitalière* » visant les personnes migrantes au sens large, a permis de leur faciliter l'accès aux études et de sensibiliser la communauté universitaire sur leur situation.

Les participants remercient *Mme MARINO* pour son intervention dont la retranscription leur sera envoyée dans le compte-rendu de la réunion.

IV. Présentation de la Recommandation sur la pauvreté et la précarité des étudiants en Europe par Jean-Louis DURAND-DROUHIN et Rémi LOISON

Le co-coordonateur du groupe de travail *Rémi LOISON* explique brièvement aux participants que la question de la pauvreté des étudiants en Europe préoccupe particulièrement la FEDE depuis plusieurs années. Forte d'un réseau de 200000 étudiants ou apprenants, la FEDE est bien consciente des nombreux problèmes rencontrés par les jeunes pour poursuivre leur études.

La FEDE souhaitait par conséquent aborder ce sujet quelque peu oublié par les décideurs politiques au niveau du Conseil de l'Europe, en rédigeant un ensemble de recommandations destinées aux 47 Etats membres de l'Organisation. La Recommandation contient des suggestions adressées aux gouvernements sur les douze thèmes suivants:

- Les stratégies nationales visant à réduire la pauvreté et à assurer l'égalité des chances pour tous ;
- La mise en place de mesures permettant d'élargir et de simplifier l'accès aux bourses d'études ;
- Les missions professionnelles visant à préparer les étudiants au monde du travail ;
- Le développement de l'apprentissage et la revalorisation des filières professionnelles ;
- Le phénomène de la prostitution estudiantine ;
- Les étudiants étrangers, réfugiés et ceux en situation de migration ;
- Le soutien et la promotion de la société civile et des OING aux actions individuelles innovantes ;
- L'appel au Conseil de l'Europe pour qu'il se saisisse de la question de la pauvreté des étudiants ;
- La mise en place de dispositions réglementaires appropriées et équitables, accompagnées de mesures financières incitatives ;
- Le renforcement des structures et des personnels d'action sociale et la mise en réseau globale des acteurs sociaux et des ONG ;
- Les stratégies nationales favorisant l'accompagnement psychologique des étudiants et une meilleure prise en compte de leur santé mentale ;
- L'accès plus simple au programme ERASMUS pour les étudiants les plus défavorisés.

Cette collaboration entre l'ESAN et la FEDE fait suite à plusieurs échanges initiés au début de 2019 puis à une rencontre de travail avec des représentants du Réseau Européen d'Action Sociale (ESAN) en mars

2019. Après un travail de corédaction, ce document institutionnel a été présenté lors de la session plénière de la Conférence des OING le mercredi 10 avril et adopté par les 150 OING présentes lors du vote (à l'exception de trois abstentions).

Cette Recommandation ne sera pas légalement contraignante pour les Etats membres, mais bénéficie d'un large consensus au sein de la Conférence des OING et aura par conséquent un certain poids politique. Ce texte pourrait en particulier permettre à des ONG travaillant auprès de jeunes et d'étudiants, de s'en servir pour leurs stratégies de plaidoyer auprès des gouvernements nationaux.

Lors du vote d'adoption du 10 avril, deux légères modifications avaient été décidées par la Conférence et sont donc formellement avalisées par les participants du groupe de travail.

Pour l'ensemble du document, l'expression « *Charte européenne des droits sociaux de 1961* » est remplacée par la formulation « *Charte sociale européenne révisée* ».

De plus, à la fin du point N°6 de la Recommandation, qui concerne les étudiants étrangers, l'expression « *sans différence de traitement et de coût scolaire par rapport aux étudiants européens* » est remplacée par « *sans différence de traitement et de coût scolaire par rapport aux étudiants nationaux* ». Les versions linguistiques complètes (française et anglaise) de cette Recommandation sont disponibles sur le site du CoE à travers ce lien: [https://www.coe.int/fr/web/ingo/texts-adopted#{"10852597":{0}}](https://www.coe.int/fr/web/ingo/texts-adopted#{)

Faisant suite à cette contextualisation, *Jean-Louis DURAND-DROUHIN* du Réseau européen d'action sociale (ESAN) rappelle que cette Recommandation représente une bonne occasion de questionner les instances européennes sur cette question complexe mais urgente pour la jeunesse. Malgré des niveaux de développement et de richesse très élevés, de nombreuses personnes ne peuvent suivre des études supérieures et la situation de la pauvreté des étudiants ne s'améliore pas en Europe.

Il devient de plus en plus compliqué pour les étudiants, d'étudier dans de bonnes conditions, et parfois même de manger à leur faim. L'ESAN est particulièrement sensible à la question de l'aide alimentaire, condition *sine qua non* pour qu'un individu puisse étudier dans des conditions normales. Cette aide, sur le terrain, n'a fait que croître ces dernières années.

Dans ce contexte, le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) devrait baisser, et une partie des étudiants les plus précaires seront d'autant plus en difficulté. Le FEAD qui vise à lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale, ne représente pourtant que 0,37% du budget de l'UE : <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1089&langId=fr>

Dans ce cadre, l'ESAN a l'intention de se rapprocher de la Commission européenne et d'élargir le périmètre des partenariats pour faire avancer les choses, notamment au niveau du programme ERASMUS (EuRopean Action Scheme for the Mobility of University Students).

Il s'agit de faire en sorte que plus d'étudiants européens défavorisés aient accès à cette grande réussite européenne.

Après cette présentation, les participants échangent et leur discussion peut être résumée comme suit.

Mathieu SCHNEIDER estime qu'un étudiant, qu'il soit étranger ou non, est avant tout un étudiant. La communauté universitaire doit continuer de jouer son rôle d'intégrateur comme le montrent les exemples du réseau « *Migrants dans l'Enseignement Supérieur* » (MEoS) et de l'Union des Universités de la Méditerranée (UNIMED).

Pour de plus amples informations sur le réseau UNIMED, vous êtes priés de cliquer sur le lien suivant : <https://www.uni-med.net/fr/comment-devenir-membre/>

En outre, *M. SCHNEIDER* se dit prêt à soutenir l'ESAN pour tout projet permettant d'interpeler les pouvoirs publics sur la question des étudiants étrangers.

Hélène ROZET (ATD Quart Monde) souligne la situation encore plus dramatique des personnes qui ne sont pas en mesure de suivre des études du fait de leur pauvreté. Elle estime qu'il existe trop d'inégalités et de différences entre étudiants.

Jean-Louis DURAND-DROUHIN indique qu'une action forte est nécessaire et qu'il faudrait créer un réseau de solidarité entre lycéens, étudiants et apprentis. L'ESAN est prêt à aller plus loin pour les jeunes les plus fragilisés afin que les pouvoirs publics prennent conscience du problème et agissent en conséquence pour les générations futures.

Les participants remercient *M. DURAND-DROUHIN* pour son intervention.

La prochaine réunion du groupe de travail *Droit à l'éducation tout au long de la vie* aura lieu entre le lundi 28 et le jeudi 31 octobre 2019 lors de la prochaine session de la Conférence des OING.

Pour conclure la réunion, la présidente de la Commission éducation et culture, *Claude VIVIER LE GOT* rappelle que la réunion du groupe de travail *Europe du patrimoine et de la création* aura lieu dans la même salle 2 de 16h30 à 18h30, avec la présence exceptionnelle de l'eurodéputé *Alain LAMASSOURE*, qui interviendra sur le projet d'Observatoire européen de l'enseignement de l'histoire en Europe.

Fin du document - 30/07/2019